



Mardi 19 avril 2022 – CTL « Informel »

COMMUNIQUE

Le CTL « informel » de la DDFIP de l'Isère a été réuni pour décider de l'affectation du fonds visant à l'amélioration du cadre de vie au travail des agentes et des agents au sein de notre direction.

Ce CTL hybride et informel, sur le fond et en la forme, concernait l'enveloppe de 155 000 euros découlant de l'accord du 22 octobre 2021 relatif à la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents.

Ce protocole validait trois grands axes d'actions portant sur :

- Une mesure indemnitaire exceptionnelle versée en décembre 2021 ;
- Un volet promotion en 2022 ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Rappelons que ce fonds découle du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 et son lot de suppressions d'emplois, de fermetures de services accompagné par le néfaste nouveau réseau de proximité. Bref, il s'agit en fait des économies faites au détriment du service public et sur le dos des agents.

Ce CTL se voulait l'issue toute tracée d'un processus qui, sous couvert de négociations, n'est ni plus, ni moins, qu'un chantage par lequel la direction donnait l'illusion d'un dialogue avec les agents et les organisations syndicales.

Pour déjouer les manigances de l'administration, les élus du personnel présents (Solidaires, CGT et CFDT Finances Publiques 38) ont voté à l'unanimité le vœu suivant qui émane des propositions des collègues mais non retenues par la direction :

« Les élus du personnel se prononcent pour la répartition égalitaire du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents sous forme de bons d'achat individuels ».

Les représentants ayant voté l'intégralité du fonds par cette proposition, la séance a été levée.

Ce vote unanime des représentants élus des personnels doit être respecté par la Direction Générale.